

Ce pare-botte sert à éloigner le cheval du mur du manège de manière à ce que la jambe du cavalier soit préservée de tout frottement ou écrasement contre le mur. Sa hauteur est comprise entre 1,35 m et 1,50 m par rapport au sol fini et sa largeur entre 45 cm et 60 cm au niveau de la piste, ce qui correspond à un angle d'environ 15° par rapport à la verticale.



Abrivert vous propose ce modèle de pare-botte, en bois massif, à la fois durable, solide et esthétique. Il est également conforme à la législation qui demande aux centres équestres d'équiper leurs installations de protections murales.

- Hauteur : de 1,35 m à 1,50 m
- Largeur : de 45 cm à 60 cm

- Esthétisme
- Durabilité
- Solidité

Pour préserver sa partie inférieure de l'humidité du sol et faciliter le passage d'un outil pour l'entretien de la piste, il est déconseillé de poser le pare-botte à même le sol.

Optez pour ce pare-botte en bois massif, solide et pratique pour éloigner le cheval du mur du manège et préserver la jambe du cavalier de tout frottement.

Référence	Prix TTC
700 30000 00000	€